

Le 6 septembre 2018

La ville de Brampton reporte la date d'entrée en service du chauffage adéquat pour les logements résidentiels

Brampton, ON – La Ville de Brampton avise les propriétaires-bailleurs de logements locatifs de commencer à chauffer les logements résidentiels locatifs au plus tôt le 22 septembre 2018.

En règle générale, le règlement municipal sur le chauffage adéquat exige que le propriétaire-bailleur chauffe de manière adéquate dans les logements locatifs à compter du 15 septembre. Cependant, compte tenu des prévisions météorologiques de plus de 20 degrés Celsius pour la majeure partie de septembre, la Ville a reporté la date de mise en service du 15 septembre au 22 septembre.

Ceci est conforme à la modification apportée en 2017 au [règlement municipal sur le chauffage adéquat](#), dans lequel le directeur du service d'exécution des règlements municipaux a le pouvoir délégué par le Conseil de recommander la date de mise en service du chauffage, si nécessaire et en fonction des conditions météorologiques.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Web de la Ville et consultez la [FAQ](#).

-30-

CONTACT MÉDIA

Natalie Stogdill
Relations avec les médias
Ville de Brampton
905 874-3654 | natalie.stogdill@brampton.ca